

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215906322-20230609-C_09062023_02-DE

S'LO

C.09062023.02

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (21) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoint, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Laurence SZYMONIAK, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Arnel BISIAUX, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
21

Étaient Excusés (7) : Cécile DEHOUCK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Bernard CARON (procuration à Jean-Pierre SELVEZ), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Emile LAURENT (procuration à Marc STIEVENARD), Bénédicte COTTEL (procuration à Hermeline BOUTELIER), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Vincenza CASTIGLIONE), Dominique NICODEME (procuration à Jean-Pierre ABRAHAM).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 31/05/2023.

Objet : Création d'un poste de gestionnaire paie et carrière

Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer le service Ressources Humaines afin d'assurer les missions de gestion des processus de déroulement de carrière ou de contrats des agents et de suivi et contrôle de la rémunération des agents de la ville et des établissements publics rattachés.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire paie et carrière à temps complet à compter du 15 juin 2023 pour la gestion de la paie et des carrières

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

C.0906 

ID : 059-215906322-20230609-C_09062023_02-DE

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C)

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE la création d'un poste de Gestionnaire paie et carrières selon les modalités présentées ci-avant ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

A Wallers Arenberg, le 9 juin 2023

Le Maire,

Salvatore CASTIGLIONE

